

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Terres Puisseautines

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les communes du territoire des Terres Puisseautines ont lancé, en juillet 2016, les études d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur ses 13 communes membres. Ce document, issu d'un long travail de réflexion qui se poursuivra jusqu'en 2019, mobilise tous les acteurs du territoire autour de la définition d'une stratégie commune pour l'avenir des Terres Puisseautines.

Où en sommes-nous dans l'élaboration du PLUi ?

Les élus des Terres Puisseautines, en concertation avec les habitants et les acteurs de l'aménagement du territoire, ont dessiné le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

Le PADD, véritable clé de voute du PLUi, exprime les grandes orientations du projet du territoire du Puisseautin pour les 10 à 15 années à venir en matière d'aménagement, d'environnement, de paysage, d'économie, de transport ou d'habitat.

Elus comme acteurs de l'aménagement du territoire ont ainsi travaillé activement à la définition d'un projet cohérent pour l'avenir du territoire lors de séminaires, d'ateliers de travail et de 3 réunions publiques qui ont eu lieu les 11, 12 et 14 juin dernier.

Vous pouvez suivre l'évolution des travaux du PLUi en consultant les présentations et comptes-rendus de ces réunions, disponibles en mairies, au siège de la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais et sur le site internet de la Communauté de Communes (www.pithiveraisgatinais.fr ; onglet Urbanisme et Habitat, PLUi du Puisseautin).

Le projet d'aménagement et de développement durables : le projet de territoire des Terres Puisseautines

Les élus des Terres Puisseautines ont souhaité un projet d'aménagement équilibré et adapté aux spécificités des Terres Puisseautines.

Un premier travail a permis de mettre au jour les ambitions des élus pour le devenir des Terres Puisseautines : un territoire attractif dont le développement équilibré et maîtrisé s'appuie sur les richesses et les atouts des Terres Puisseautines.

Ces premiers principes ont par la suite été déclinés en 4 axes qui forment la colonne vertébrale du PADD pour les 10 à 15 années à venir :

1. Viser un développement urbain maîtrisé et adapté aux spécificités des Terres Puisseautines
2. Renforcer l'attractivité économique du territoire
3. Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti, dans un territoire tourné vers la transition énergétique
4. Favoriser le développement d'une offre de logements de qualité et adaptée aux besoins des habitants dans un cadre de vie préservé

Pour la suite du PLUi ...

Depuis novembre 2018, les élus, en collaboration avec les acteurs de l'aménagement du territoire, esquissent les premiers règlements et zonages qui régiront le droit des sols du Puisseau :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui exposent la manière dont les élus du territoire souhaitent aménager et organiser un secteur précis
- Les documents graphiques du PLUi qui définissent le contour des zones urbanisées, à urbaniser, naturelles et agricoles pour l'ensemble des communes des Terres Puisseautines
- Le règlement du PLUi qui fixe les règles applicables pour chaque zone dessinée dans les documents graphiques.

Les élus et acteurs de l'aménagement des Terres Puisseautines vous invitent à construire avec eux le PLUi ! Vous pouvez à tout moment de la procédure donner votre avis ou vos remarques dans les registres mis à votre disposition dans chaque mairie, au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais ou par mail (à l'adresse projet.plui.puisseautin@pithiveraisgatinais.fr). Nous vous attendons également nombreux aux réunions publiques qui seront organisées en 2019 pour vous exprimer et participer au projet de territoire des Terres Puisseautines.